

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 17 avril 2023 à 19 h, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents: Madame le maire
 Nathalie Ross
 Messieurs les conseillers
 Martin Simard
 Jean-Sébastien Naud
 Christian Bernard Oyourou
 Luc Gilbert
 Hervé Gaudreault

Est absent : Monsieur le conseiller
 François Maltais

Est également présente : M^{me} Magali Lavigne, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; ⁽⁴³⁰¹⁾
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mars 2023; ⁽⁴³⁰²⁾
4. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2023; ⁽⁴³⁰³⁾
5. DOSSIERS DE LA MAIRIE :
 - 5.1. Compte-rendu des activités du dernier mois;
 - 5.2. Suivi des grands dossiers;
 - 5.3. Prochaine séance – 15 mai 2023;
6. PÉRIODE DE QUESTIONS;
7. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :
 - 7.1. Explos-Nature – Participation au Festival des oiseaux migrateurs de la Côte-Nord – 13e édition; ⁽⁴³⁰⁴⁾
 - 7.2. Hôpital de La Malbaie – Appui afin d'obtenir une IRM fixe; ⁽⁴³⁰⁵⁾
 - 7.3. Vente de terrain : Demande d'aliénation du lot 6 407 244 du cadastre du Québec de M. Pierre-Luc Lessard et Mme Lisa-Marie Morin; ⁽⁴³⁰⁶⁾
8. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :
 - 8.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de mars 2023; ⁽⁴³⁰⁷⁾
 - 8.2. Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de mars 2023; ⁽⁴³⁰⁸⁾
 - 8.3. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la salle de quilles du mois de mars 2023; ⁽⁴³⁰⁹⁾
 - 8.4. Dépôt et acceptation des états financiers trimestriels du 1^{er} janvier au 31 mars 2023; ⁽⁴³¹⁰⁾
9. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :
 - 9.1. CIMA – Analyse préliminaire et discussion sommaire avec DSB; ⁽⁴³¹¹⁾

- 9.2. Ministère des Transports du Québec – Contrat de déneigement de la rue Principale; ⁽⁴³¹²⁾
 - 9.3. AVIZO – L'étalonnage du poste de pompage à eau usée; ⁽⁴³¹³⁾
 10. DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT :
 - 10.1. Avis de motion du projet de règlement no. 2023-174 relatif à la démolition d'immeubles;
 11. DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR ;
 12. DOSSIERS SALLE DE QUILLES ;
 13. DOSSIERS DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :
 - 13.1. Adoption de la Politique familiale; ⁽⁴³¹⁴⁾
 - 13.2. Budget participatif – Demande de subvention FQIS; ⁽⁴³¹⁵⁾
 - 13.3. Hangar festif : matériel – Dépôt d'une demande de subvention auprès de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Côte-Nord dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants (PSPS); ⁽⁴³¹⁶⁾
 14. DOSSIERS LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE;
 15. DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES OU D'AIDE FINANCIÈRE :
 - 15.1. Gymkhana des Buttes – Demande d'aide financière
 16. DEMANDES DE COTISATION ANNUELLE, D'ADHÉSION OU DE PUBLICITÉ ;
 17. CORRESPONDANCE ;
 18. SUJETS DIVERS ;
 19. PÉRIODE DE QUESTIONS;
 20. SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS;
 21. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

23-04-4301

Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec le retrait du point suivant :

15.1 Gymkhana des Buttes – Demande d'aide financière.

QUE le point « Sujets divers » soit maintenu ouvert.

23-04-4302

Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mars 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mars 2023, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais

prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

23-04-4303

Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2023, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

Compte-rendu des activités du dernier mois

Le maire fait un compte-rendu des activités du dernier mois.

Suivi des grands dossiers

Le maire fait un suivi des grands dossiers.

Prochaine séance

– Séance ordinaire du 15 mai 2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

23-04-4304

Explos-Nature : Participation au Festival des oiseaux migrateurs de la Côte-Nord – 13^e édition

CONSIDÉRANT QU'Explos-Nature a déposé une demande à la Municipalité pour participer financièrement à la 13^e édition du Festival des oiseaux migrateurs de la Côte-Nord qui se tiendra du 18 au 24 septembre 2023 à Tadoussac et aux Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QU'une activité sera offerte aux Bergeronnes;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil participe financièrement à l'événement pour un montant de 500 \$.

23-04-4305

Hôpital de La Malbaie : Appui afin d'obtenir une IRM fixe

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation de l'ordre de 355 millions de dollars seront effectués sous peu à l'Hôpital de La Malbaie;

CONSIDÉRANT QUE l'Hôpital de La Malbaie désire profiter desdits travaux pour prévoir un système d'IRM fixe;

CONSIDÉRANT QUE l'Hôpital de La Malbaie demande l'appui des municipalités avoisinantes pour leurs citoyens susceptibles de profiter de ce service;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil appuie l'action citoyenne lancée par Marie-Andrée Girard pour que l'Hôpital de La Malbaie puisse obtenir une IRM fixe;

QUE la présente résolution soit acheminée à monsieur Christian Dubé, Député et Ministre de la Santé à l'Assemblée nationale du Québec, et à Mme Marie-Andrée Girard, instigatrice de la présente demande d'appui.

23-04-4306

Vente de terrain : Demande d'aliénation du lot 6 407 244 du cadastre du Québec de Pierre-Luc Lessard et Lisa-Marie Morin

CONSIDÉRANT QUE la promesse d'achat du précédent offrant-acheteur n'a pas été acheminée à la Municipalité des Bergeronnes dans les délais prescrits par la *Politique concernant la vente de terrains municipaux*;

CONSIDÉRANT QUE ladite politique stipule ce qui suit :

« L'offre d'achat acceptée par le conseil municipal liera les parties et l'offrant devra signer une promesse d'achat dans un délai d'un mois après son acceptation par le conseil. À défaut, l'offrant sera considéré comme n'étant plus intéressé par l'achat du terrain qui pourra être remis en vente sans autres formalités, et le dépôt sera conservé par la Municipalité à titre de dommages-intérêts liquidés. »

CONSIDÉRANT QU'une offre d'achat conforme à la *Politique concernant la vente de terrains municipaux* adoptée le 22 août 2022 a été déposée par Pierre-Luc Lessard, en son nom personnel et au nom de sa conjointe Lisa-Marie Morin, pour le lot 6 407 244 et qu'un dépôt de 200 \$ y a été joint;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes accepte de vendre à Pierre-Luc Lessard et Lisa-Marie Morin le lot 6 407 244 du cadastre du Québec, le tout selon les conditions contenues à l'offre d'achat et les modalités énoncées à la *Politique concernant la vente de terrains municipaux* adoptée le 22 août 2022;

QUE Mesdames le Maire et la directrice générale soient autorisées à signer la promesse d'achat sous seing privé et le contrat de vente devant notaire ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

23-04-4307

Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de mars 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 103 676,75 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de mars 2023:

Je, Magali Lavigne, directrice générale de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 103 676,75 \$.

23-04-4308

Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de mars 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général du Camping Bon-Désir des Bergeronnes pour une somme totalisant 1 674,07 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de mars 2023:

Je, Magali Lavigne, directrice générale de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 1 674,07 \$.

23-04-4309

Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la salle de quilles du mois de mars 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 3 548,40 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de mars 2023 :

Je, Magali Lavigne, directrice générale de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 3 548,40 \$.

23-04-4310

Dépôt et acceptation du rapport trimestriel du 1^{er} janvier au 31 mars 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'ACCEPTER le rapport trimestriel du 1^{er} janvier au 31 mars 2023, tel que présenté par la directrice générale.

23-04-4311

CIMA-Analyse préliminaire et discussion sommaire avec la Direction de la sécurité des barrages (DSB)

CONSIDÉRANT QUE le barrage fait l'objet de recommandations de travaux correctifs afin de répondre aux normes et exigences de la Direction de la sécurité des barrages;

CONSIDÉRANT QU'une analyse de laminage de crue au barrage pour confirmer la revanche hydraulique disponible pourrait permettre de faire accepter le barrage dans son état actuel par la Direction de la sécurité des barrages et, conséquemment, d'éviter lesdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'étude peut se limiter à l'étape zéro (0) ci-après, soit l'analyse préliminaire, si la Direction de la sécurité des barrages accepte les conclusions de la nouvelle analyse;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été réalisé auprès de plusieurs firmes;

CONSIDÉRANT QUE les deux offres de services suivantes ont été reçues ;

Firme CIMA	Prix
Étape 0	5 000\$ avant taxes
Visite terrain en étape	1 920\$ avant taxes
Total	6 920\$ avant taxes

FNX Innov	Prix
Étape 0	158 000\$ avant taxes
Total	158 000\$ avant taxes

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard

APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte de procéder à l'étape zéro (0) du plan qui comprend l'analyse préliminaire et les discussions sommaires avec la Direction de la sécurité des barrages pour obtenir une approbation de conformité du barrage dans son état actuel;

QUE le conseil accepte de mandater la firme CIMA pour la préparation de plans d'intervention du barrage au montant de 6 920 \$, taxes en sus, incluant les frais de visite de terrain.

23-04-4312

Ministère des Transports du Québec – Contrat de déneigement de la rue Principale

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement de la rue Principale avec le ministère des Transports du Québec arrive à son terme :

CONSIDÉRANT QUE les coûts de déneigement du village ont augmenté de 20% en 2022-2023 et ce, pour les 3 prochaines années :

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a réalisé une estimation des coûts liés au déneigement de la rue Principale au montant de 40 000\$ par année ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou

APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil présente au ministère des Transports du Québec une offre de services pour le déneigement de la rue Principale au montant de 40 000\$ par année;

QUE le conseil accepte de conclure un contrat avec le ministère des Transports du Québec pour le déneigement de la rue Principale, pour l'exercice financier 2023-2024 et comportant 2 années d'option et une clause d'indexation du carburant.

23-04-4313

AVIZO – L'étalonnage du poste de pompage à eaux usées

CONSIDÉRANT QUE l'étalonnage des pompes à eaux usées est nécessaire pour le suivi des débits des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE les données recueillies serviront au résumé de mesure de débits et réseau sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la firme AVIZO a déjà réalisé l'étude des débits des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la firme AVIZO a transmis à la Municipalité une évaluation des coûts pour la réalisation de l'étalonnage du poste de pompage des eaux usées;

Compagnie	Prix
Avizo	4 771.46 \$, taxes incluses

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault

APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte de mandater la firme AVIZO pour l'étalonnage du poste de pompage des eaux usées.

QUE le conseil accepte la soumission de la firme AVIZO au montant de 4 771.46 \$, taxes incluses.

QUE le montant sera remboursable par le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)*.

DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Avis de motion du projet de règlement 2023-174 relatif à la démolition d'immeubles

AVIS DE MOTION est donné par M. Hervé Gaudreault, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une séance subséquente, du Règlement no. 2023-174 relatif à la démolition d'immeubles, dont copie conforme du projet de règlement a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par la Loi. Ce règlement vise notamment à protéger les immeubles patrimoniaux au sens de la *Loi sur le patrimoine culturel*

Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR

Aucun dossier.

DOSSIERS SALLE DE QUILLES

Aucun dossier.

23-04-4314

Adoption de la Politique familiale

CONSIDÉRANT QU'une demande de subvention a été déposée au ministère de la Famille pour la mise à jour de la Politique familiale à l'automne 2021;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci a été acceptée;

CONSIDÉRANT QUE le texte de la Politique familiale mise à jour répond aux attentes du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil adopte la Politique familiale telle que déposée.

23-04-4315

Budget participatif – Dépôt d'une demande de subvention auprès de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Côte-Nord dans le cadre du Programme de Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)

CONSIDÉRANT QUE ce projet émane d'une demande citoyenne et que celui-ci est une action inscrite au plan d'action municipal ainsi que dans la politique municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite générer un intérêt et un engagement de la part de la population face à la politique municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite donner l'opportunité aux citoyens de travailler sur un projet commun afin de renforcer davantage le noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se doter d'un accompagnement adéquat dans le but de professionnaliser la démarche;

CONSIDÉRANT QUE par l'entremise de son programme, le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) offre un soutien financier pouvant atteindre un maximum de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC demande à la Municipalité de s'engager à contribuer au projet en assumant un minimum de 10 % des coûts admissibles, dont la moitié peut être sous forme de contribution en services;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise l'agente de développement à déposer une demande au programme de Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

QUE le conseil municipal s'engage à participer financièrement au projet et à assumer un maximum de 1 695,08 \$;

QUE le conseil autorise la directrice générale, Magali Lavigne, à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière.

Hangar festif : matériel – Dépôt d’une demande de subvention auprès de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Côte-Nord dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants (PSPS)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède un espace propice aux rencontres culturelles;

CONSIDÉRANT la demande croissante des artistes souhaitant se produire au Hangar festif;

CONSIDÉRANT QUE le Hangar nécessite des travaux de rénovations majeurs;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera au dynamisme du milieu et donnera une opportunité de rassemblement aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU’afin d’offrir un service de qualité optimale, le Hangar doit se doter du matériel suivant :

- Scène modulable;
- Matériel de sonorisation incluant filage, 6 pieds de micro, 4 micros voix, 2 micros instruments, 4 lutrins;
- Cordes pour clôture;
- Éclairage de scène;
- Rideaux de scène;
- Matériel de construction du bar;
- Matériaux de construction pour toiture;
- Peinture;
- Toile pour protéger du soleil;
- Béton pour plancher.

CONSIDÉRANT QU’un montant de 62 500 \$ incluant la portion de 5 % des taxes non remboursée par la TVQ sera nécessaire pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE par l’entremise de son programme de Politique de soutien aux projets structurants (PSPS), la MRC offre un soutien financier d’un maximum de 80 % des frais admissibles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC demande à la Municipalité de s’engager à contribuer au projet en assumant des 20 % des coûts admissibles, dont la moitié peut être sous forme de contribution en services;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault

APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise l’agente de développement à déposer une demande au programme de Politique de soutien aux projets structurants (PSPS);

QUE le conseil municipal s’engage à participer financièrement au projet et à assumer un maximum de 12 500 \$, dont la moitié peut être sous forme de contribution en services;

QUE le conseil autorise la directrice générale, Magali Lavigne, à signer tous les documents relatifs à la demande d’aide financière.

DOSSIERS LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun dossier.

DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES OU D’AIDE FINANCIÈRE

Aucun dossier.

DEMANDES DE COTISATION ANNUELLE, D'ADHÉSION OU DE PUBLICITÉ :

Aucun dossier.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

SUJETS DIVERS

Aucun sujet divers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Luc Gilbert demande la levée de la séance. Le Maire déclare la réunion close à 20 h.

(Signé)

Nathalie Ross, maire

Magali Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. ».